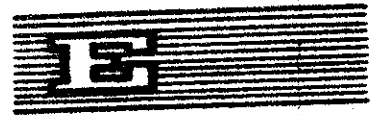




NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

55 D 4 a



Distr.: GENEVALE

E/ECA/CM.14/40
14 avril 1988

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Vingt-troisième session de la Commission/
quatorzième réunion de la Conférence
des ministres

Niamey (République du Niger)
14-18 avril 1988

RAPPORT DE LA NEUVIEME REUNION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES
DES PAYS AFRICAINS LES MOINS AVANCES

Niamey (Niger), 13 et 14 avril 1988

A. PARTICIPATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX

1. La huitième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés s'est tenue à Niamey (Niger) les 13 et 14 avril 1988. A la séance d'ouverture, des déclarations ont été faites par Son Excellence M. Almoustapha Soumaïla, Ministre du plan de la République du Niger, M. Adebayo Adedeji, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique et l'Ambassadeur Ahmed Haggag, Secrétaire général adjoint chargé du développement économique et de la coopération agissant au nom du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine.

2. Participaient à la réunion les pays africains les moins avancés ci-après : Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Comores, Ethiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Lesotho, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Tchad et Togo.

3. Des observateurs des Etats Membres suivants de l'Organisation des Nations Unies étaient également présents : Algérie, Allemagne, République fédérale d', Chine, France, Pays-Bas, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

4. Les organes et organismes suivants des Nations Unies et les autres organisations internationales ci-dessous étaient représentés : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Bureau international du Travail (BIT), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), CNUCED, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation de l'unité africaine (OUA), Banque africaine de développement (BAD) et Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

5. La Conférence a élu à l'unanimité le bureau suivant :

Président : Niger	:	S.E.M. Almoustapha Soumaïla, Ministre du plan de la République du Niger
Vice-Président : Malawi	:	M. Dalton S. Katopola, Ministre des transports et des communications de la République du Malawi
Rapporteur : Gambie	:	M. Mbemba Jatta Ministre de la planification économique et du développement industriel de la République de Gambie

B. ORDRE DU JOUR

6. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion :
 - a) Allocution du Ministre du plan de la République du Niger;
 - b) Allocution du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine;
 - c) Allocution du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique.
2. Election du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Examen de la situation économique et sociale dans les pays africains les moins avancés (1986-1987) - Débat général.
5. Examen du rapport, des recommandations et des résolutions présentés par le Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés à sa septième réunion.
6. Date et lieu de la huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés et de la neuvième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés.
7. Examen et adoption du rapport et du projet de résolution de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés.
8. Clôture de la réunion.

C. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

7. En ouvrant la huitième réunion du Conseil des ministres des pays africains les moins avancés, S.E.M. Almoustapha Soumaïla, Ministre du plan de la République du Niger, a souhaité aux participants la bienvenue à Niamey au nom de Son Excellence le Colonel Ali Saïbou, Président du Conseil militaire suprême, Chef de l'Etat et Ministre de la défense nationale du Niger et a félicité le Secrétaire exécutif de la CEA, ses collaborateurs et le Comité intergouvernemental d'experts pour la qualité du travail qu'ils avaient accompli en vue de préparer la réunion. Il a déclaré qu'il s'agirait à présent d'approfondir la réflexion sur les principales questions examinées par les experts afin de décider des dispositions à prendre pour atteindre les objectifs fixés.

8. Le Ministre a indiqué que le problème de la dette était devenu l'un des principaux obstacles à la croissance économique des PMA d'Afrique en dépit des rééchelonnements sollicités et obtenus par bon nombre d'entre eux. Pour faire face au service de la dette, la plupart de ces PMA avaient appliqué des politiques restrictives en matière d'investissements et de consommations. Le problème de la dette pourrait être résolu si les mesures protectionnistes prises à l'encontre des exportations étaient démantelées et si les termes de l'échange des produits des PMA d'Afrique s'amélioraient afin que

l'accroissement des recettes d'exportation permettent à ces pays de faire face à leurs obligations en matière de dette. Cependant, à moins de s'attaquer directement aux problèmes tenant aux déficiences structurelles et au niveau extrêmement bas des recettes intérieures ainsi qu'à la dépendance exagérée à l'égard des marchés extérieurs volatils, le développement économique à long terme des PMA d'Afrique ne pourrait être assuré.

9. Concernant l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action (NPSA) en faveur des pays africains les moins avancés, l'orateur a attiré l'attention sur le fait qu'en 1981 lors de la première Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les pays industrialisés avaient pris l'engagement de transférer 0,15 % de leur PIB au titre de l'aide publique au développement (APD). L'assistance fournie par les pays scandinaves et les Pays-Bas aux PMA d'Afrique avait constamment dépassé cet objectif depuis 1981. Le Canada et la France avaient atteint l'objectif en 1986 à la suite des engagements pris dans le cadre du Sommet franco-africain. Ainsi, force était de constater que très peu de pays développés avaient atteint l'objectif alors qu'on s'acheminait vers la fin des années 80 et de reconnaître que les efforts des Nations Unies tendant à accroître l'assistance des pays développés à destination des PMA devaient être poursuivis vigoureusement. A cet égard, le Ministre a appelé l'attention de la Conférence sur la résolution 42/177 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a décidé la convocation d'une deuxième conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et il a lancé un appel aux pays membres afin qu'ils participent activement et efficacement aux réunions préparatoires et à la Conférence elle-même.

10. Dans sa déclaration, le Secrétaire exécutif de la CEA a adressé ses remerciements les plus sincères à Son Excellence le Colonel Ali Saibou, Président de la République du Niger, Président du Conseil militaire suprême, Chef de l'Etat et Ministre de la défense nationale, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple nigériens pour leur généreuse hospitalité et les excellents services et installations qui avaient été fournis à la Conférence et il a souhaité aux participants la bienvenue au Niger.

11. Il a informé les participants que, dans sa résolution 42/177 en date du 11 décembre 1987, l'Assemblée générale des Nations Unies avait décidé de convoquer en 1990 une conférence internationale de haut niveau sur les pays les moins avancés. Le mandat de la Conférence consisterait à examiner les progrès accomplis dans l'exécution du NPSA ainsi que concernant les mesures d'appui prises à l'échelle internationale, notamment l'aide publique au développement (APD), pour aider les PMA à se développer.

12. Parlant en détail de l'évolution économique récente dans les pays africains les moins avancés, le Secrétaire exécutif a précisé que plusieurs de ces pays avaient élaboré des programmes de redressement économique et financier, des programmes d'ajustement structurel et/ou de stabilisation avec l'appui du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. L'objectif général de ces programmes était la relance et l'expansion des unités de production existantes afin d'atteindre les buts suivants : accroissement de la capacité d'exportation et réalisation de l'autosuffisance alimentaire;

réduction des dépenses publiques et gestion efficace de la dette extérieure; encouragement des initiatives privées et libéralisation des systèmes de commercialisation et de fixation des prix. Toutefois, le processus d'ajustement structurel dans les PMA d'Afrique n'était pas allé sans bouleversements ni reculades, étant donné que les mesures adoptées avaient produit des effets négatifs sans permettre d'obtenir rapidement des résultats importants, en particulier au sein des fragiles économies des PMA d'Afrique. L'absence d'objectif à long terme clairement défini dans les stratégies exposait ces pays à la tentation de négliger les infrastructures d'une part et avait des conséquences néfastes pour les couches les plus vulnérables de la population d'autre part.

13. En poursuivant son intervention, le Secrétaire exécutif a passé en revue les résultats économiques des PMA d'Afrique pris en tant que groupe en indiquant que la croissance globale de leur PIB avait, selon les estimations, atteint 3,7 % en 1987 contre 4,6 % en 1986 et un taux dérisoire de 0,86 % pour la période 1981-1985. En dépit de la persistance de la sécheresse dans certains pays, la situation alimentaire d'ensemble tant en 1986 qu'en 1987 avait été bonne. Néanmoins les indicateurs à long terme pour les PMA d'Afrique étaient source de préoccupation. Le fléchissement des prix des produits d'exportation, le niveau élevé de l'endettement extérieur, l'atonie des courants d'aide, l'effondrement des prêts de sources privées ainsi que les taux d'intérêt élevés sur la dette extérieure limitaient gravement la capacité des pays africains les moins avancés à maintenir l'élan de leur croissance.

14. S'agissant des progrès accomplis dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les PMA d'Afrique, le Secrétaire exécutif a souligné que le volume total des apports de ressources extérieures aux pays africains les moins avancés avait atteint environ 6 milliards de dollars des Etats-Unis en 1986 contre 5,6 milliards en 1985. Ce volume de ressources était toujours nettement en deçà des besoins des PMA d'Afrique en matière de ressources financières extérieures, lesquels s'élevaient à 8,6 milliards de dollars par an ainsi qu'il est prévu dans les monographies de ces pays. Pour ce qui était de l'objectif prévu dans le nouveau Programme substantiel d'action et tendant à ce que les pays donateurs transfèrent 0,15 % de leur PNB au titre de l'APD en faveur des PMA, les pays scandinaves et les Pays-Bas avaient constamment dépassé cet objectif depuis 1981. Le Canada et la France l'avaient atteint en 1986.

15. Le Secrétaire exécutif a en outre souligné les lents progrès dans la mise en oeuvre du système généralisé de préférences. Il y avait eu de légères améliorations dans presque tous les programmes, le nombre des produits couverts s'était accru et les tarifs douaniers avaient baissé mais cela ne reflétait pas le sentiment d'urgence exprimé dans la résolution 159(VI) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement notamment la nécessité de porter une attention particulière aux produits revêtant de l'intérêt pour les pays africains les moins avancés. Il était paradoxal

d'encourager les PMA africains à dégager des excédents commerciaux pour assurer le service de la dette tout en empêchant, par des mesures protectionnistes l'accès de leurs produits aux marchés des pays à économie de marché.

16. Concernant la question de la mise en valeur des ressources humaines, il a noté que les politiques visant à développer les capacités humaines devraient comporter des politiques sur l'enseignement et la formation, la motivation et les incitations, l'environnement économique et l'expérience professionnelle. Il a souligné le fait que des ressources matérielles et financières considérables avaient été consacrées au développement de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur mais que les résultats obtenus n'étaient pas en rapport avec les investissements énormes effectués. En conclusion, le Secrétaire exécutif a dit qu'en fixant les priorités en matière d'investissement il était extrêmement important, de comprendre d'abord les causes de la demande pour pouvoir prédire l'utilisation possible d'un service d'enseignement et de formation donné. Il a invité les participants à examiner de façon très critique la répartition des ressources entre les trois niveaux d'enseignement à savoir, primaire, secondaire et supérieur afin qu'il y ait une plus grande harmonie entre les buts, le contenu, les structures et les valeurs de l'éducation pour qu'elle appuie davantage le processus de développement.

17. L'Ambassadeur Ahmed Haggag, Secrétaire général adjoint chargé du développement et de la coopération économiques a pris la parole au nom de M. Idé Oumarou, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Il a exprimé sa sincère gratitude à Son Excellence le Colonel Ali Saibou, Président du Conseil Militaire Suprême, Chef de l'Etat et Ministre de la défense de la République du Niger ainsi qu'au gouvernement et au peuple nigériens pour leur accueil chaleureux et leur hospitalité généreuse et pour les dispositions prises pour la tenue de la réunion.

18. Il a poursuivi en faisant observer que la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés constituait un important forum permettant régulièrement de dialoguer, de se consulter et d'échanger des expériences.

19. Abordant les questions dont la réunion était saisie, les conditions économiques et sociales et les politiques et problèmes des pays africains les moins avancés, il a attiré l'attention de la Conférence sur le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, 1986-1990 adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement africains et souligné les mesures et recommandations visant à faire face à la situation économique critique aux niveaux national, sous-régional et régional, la priorité accordée à l'alimentation et à l'agriculture, les mesures destinées à alléger le fardeau de la dette extérieure de l'Afrique et les actions prévues contre les effets des politiques de déstabilisation de l'Afrique du Sud. Etant donné l'ampleur de la crise, la communauté internationale, les pays développés en particulier, a été invitée à appuyer les efforts de l'Afrique ainsi que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990, adopté par la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1986. L'Assemblée générale d'un côté et la communauté internationale de l'autre allaient procéder à un examen de la mise

en oeuvre du programme dans les Etats membres africains. Il a ensuite souligné la détermination avec laquelle les Etats membres africains avaient honoré leurs engagements et appliqué la plupart des mesures et actions recommandées. Cependant la réponse de la communauté internationale avait été insuffisante et la situation était aggravée par la chute des cours des produits de base et l'alourdissement du fardeau de la dette. Il a souhaité que les travaux de la Conférence débouchent sur des directives permettant de définir et de présenter la position de l'Afrique au cours de la réunion de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours.

20. Concernant l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action, il a souligné qu'il devrait non seulement faire ressortir le fait que les partenaires de développement de l'Afrique n'ont pas respecté leurs engagements mais également souligner que les pays africains étaient responsables au premier chef de leur développement.

21. En conclusion, le représentant de l'OUA a souligné l'importance cardinale de l'autosuffisance collective dans le contexte de la solidarité continentale et a déclaré que la coopération sous-régionale et régionale était le premier pas pour l'établissement de la communauté politique et économique continentale envisagée. Ce n'était que lorsque les Africains étaient unis et solidaires dans l'action que leur voix serait entendue et respectée et les intérêts de l'Afrique dûment pris en considération par ses partenaires.

22. La représentante de la Mauritanie, au nom de toutes les délégations a exprimé ses sincères remerciements à Son Excellence M. Almoustapha Soumaila pour la clarté de son discours d'ouverture qui guiderait les travaux de la huitième session de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés. Elle a demandé à M. Almoustapha Soumaila de transmettre la très profonde gratitude de la Conférence à Son Excellence le Colonel ALI Saibou, Président du Conseil militaire suprême, Chef de l'Etat et Ministre de la défense de la République du Niger et à travers lui, au gouvernement et au peuple nigériens pour l'hospitalité authentiquement africaine réservée aux participants et pour les excellents services mis à la disposition de la Conférence.

Etude des conditions économiques et sociales dans les pays africains les moins avancés 1986-1987 - débat général (point 4 de l'ordre du jour)

23. La Conférence a pris note du rapport, du Comité intergouvernemental d'experts.

Examen du rapport, de la recommandation et de la résolution présentés par la septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés (point 5 de l'ordre du jour)

24. Le Président de la septième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés, tenue du 1er au 4 avril 1988 a, en présentant le rapport de la réunion (E/ECA/CM.14/21), indiqué que les travaux du Comité avaient porté essentiellement sur i) l'étude des conditions

économiques et sociales dans les pays africains les moins avancés, 1986-1987; ii) les progrès réalisés dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés; iii) la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines dans les pays africains les moins avancés; et iv) l'examen des activités de la CEA pendant la période 1986-1987 et de son programme de travail en faveur des pays africains les moins avancés pour la période biennale 1988-1989.

25. Concernant l'étude des conditions économiques et sociales dans les pays africains les moins avancés 1986-1987 (E/ECA/LDCs.8/Exp.7/2), il a souligné la recommandation formulée par les experts tendant à ce que les PMA africains continuent de fournir au secrétariat une information à jour sur leurs économies afin que l'étude puisse refléter l'évolution économique actuelle plus fidèlement. S'agissant des progrès réalisés dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés, le Président du Comité a souligné les actions et mesures adoptées par les PMA africains au niveau national dans le cadre des programmes d'ajustement, de stabilisation et de redressement ainsi que les efforts déployés pour mobiliser des ressources intérieures et extérieures pour financer le développement. Néanmoins, en raison des conditions implicites imposées aux PMA par certains pays donateurs à savoir signer un accord officiel avec le Fonds monétaire international et du fait d'options limitées en matière de financement du développement, de nombreux PMA africains avaient dû accepter d'appliquer des mesures de stabilisation et d'ajustement d'un coût social et politique élevé. En particulier, le Président du Comité intergouvernemental d'experts a souligné la nécessité d'accorder la priorité, dans tout programme d'ajustement structurel, au bien-être des femmes et des enfants.

26. Concernant la question de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources humaines dans les pays africains les moins avancés, il a expliqué que les experts avaient examiné les problèmes de l'éducation et du chômage de façon approfondie. A cet égard, il a déclaré que le Comité avait souligné la nécessité de trouver un équilibre entre la formation et l'emploi, entre les divers niveaux d'enseignement et entre l'enseignement de type classique et l'alphabétisation fonctionnelle. Il fallait en outre déployer des efforts afin d'élaborer des programmes modèles qui permettraient d'insérer totalement dans le processus de développement ceux qui ont abandonné leurs études primaire et secondaire.

27. Il a ensuite attiré l'attention sur l'examen des activités de la CEA au cours de la période 1986-1987 et son programme de travail pour la période 1988-1989 en faveur des pays africains les moins avancés. Il a souligné que le secrétariat avait fourni des services consultatifs à certains PMA pour la planification et l'élaboration de programmes financiers et de redressement économique. Par ailleurs, le secrétariat avait établi deux rapports intérimaires sur l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action et deux études analytiques approfondies sur i) les incidences des programmes

d'ajustement structurel et de stabilisation sur la croissance à long terme et le développement dans les PMA africains (1986); et ii) la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines (1987). Il a noté qu'au cours de la période 1988-1989, le secrétariat poursuivrait ses publications annuelles régulières sur l'étude des conditions économiques et sociales, évaluerait les progrès accomplis dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action et menerait une étude sur la structure financière et l'utilisation des ressources dans les PMA africains. Finalement, il a informé la Conférence de la résolution qui avait été élaborée par le Comité pour examen et adoption par la Conférence.

28. Le représentant de la France a déclaré que son pays avait accueilli la Conférence de 1981 des pays les moins avancés et ajouté que son pays s'intéressait vivement aux problèmes des PMA et accueillerait la Conférence prévue pour 1990.

29. La Conférence a pris note de la déclaration du représentant de la France et a remercié le Gouvernement français de son assistance aux PMA, d'avoir accueilli la première Conférence sur les PMA et de proposer d'accueillir la deuxième.

30. La Conférence a modifié l'alinéa 5 du préambule du projet de résolution de façon à ce qu'il reflète de façon plus précise les questions à examiner lors de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Elle a en outre modifié le paragraphe 4 du dispositif de façon à ce qu'il englobe non seulement l'assistance financière mais aussi les institutions d'assistance technique.

Date et lieu de la huitième réunion du Comité intergouvernemental d'experts des pays africains les moins avancés et de la neuvième réunion de la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés (point 6 de l'ordre du jour)

31. Un fonctionnaire du secrétariat a informé la Conférence que la date et le lieu de la prochaine Conférence et de son Comité intergouvernemental d'experts seraient déterminés en fonction de la date et du lieu de la vingt-quatrième session de la Commission/Quinzième réunion de la Conférence des ministres.

32. La Conférence a pris note de cette information.

ANNEXE

PREPARATION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LES PAYS AFRICAINS LES MOINS AVANCESLa Conférence des ministres des pays africains les moins avancés,

Rappelant la résolution 42/177 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1987 relative à la Conférence des Nations Unies sur les pays africains les moins avancés,

Rappelant en outre la résolution 397 (XV) du 12 avril 1980 chargeant la Conférence des ministres des pays africains les moins avancés de coordonner les efforts, de définir les priorités, de suivre et d'évaluer les progrès dans le cadre du nouveau Programme global d'action et du nouveau Programme substantiel d'action dans les pays africains les moins avancés,

Rappelant également l'Acte final de la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui a recommandé qu'une conférence des Nations Unies de haut niveau sur les pays les moins avancés soit convoquée en 1990 pour examiner et évaluer l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action,

Profondément préoccupée par la détérioration continuelle de la situation socio-économique des pays les moins avancés d'Afrique,

Convaincue que la deuxième Conférence internationale permettra d'évaluer les progrès accomplis quant à l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays africains les moins avancés, de formuler et d'adopter, aux niveaux national et international, des politiques et mesures appropriées pour accélérer le processus de développement dans les pays les moins avancés,

Prenant note de la série de réunions préparatoires que va organiser la CNUCED,

Soulignant la nécessité d'une préparation minutieuse de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés,

1. Approuve la décision de consacrer la neuvième réunion des pays africains les moins avancés à la préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés prévue pour 1990;

2. Lance un appel à tous les pays les moins avancés d'Afrique pour que non seulement ils évaluent les progrès accomplis dans l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action mais aussi pour qu'ils participent activement aux réunions préparatoires de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

3. Prie les organisations africaines et internationales, en particulier la Commission économique pour l'Afrique, la CNUCED et l'Organisation de l'unité africaine, de fournir aux pays les moins avancés d'Afrique toute l'assistance technique nécessaire pour l'évaluation des progrès accomplis quant à l'exécution du nouveau Programme substantiel d'action et à la formulation de la nouvelle stratégie à présenter à ladite Conférence;

4. Invite instamment les pays donateurs ainsi que les institutions financières internationales et les organismes d'assistance technique à accorder un rang de priorité élevé aux réunions préparatoires et à y participer à un haut niveau.